De Lubersac
Fr 13.
12130.1
Case
Fac
21725

LETTRE

DE M. L'EVEQUE

DE CHARTRES,

AU CLERGÉ DE SON DIOCESE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE GUERBART,

Libraire sur le Pont-neuf, n.° 19.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DE M. L'ÉVEQUE

DE CHARTRES

AU CLERGÉ DE SON DIOCESE.

C'EST, Messieurs, pour répondre à des demandes souvent renouvellées, ou pour les prévenir, que j'ai l'honneur de vous adresser cet écrit. Son but est de guérir les troubles et les anxiétés d'un assez grand nombre de consciences, que je connois ou qu'il m'est facile de pressentir.

Eh ! Comment pourrois-je être étranger à ce qui vous intéresse, indifférent à ce qui vous afflige ! Notre cause n'est-elle pas commune ? N'exerçons-nous pas, chacun selon sa vocation, le même Apostolat, la même mission, au nom et par l'autorité de J. C. qui nous a établis Pasteurs dans son Eglise ?

Notre Sacerdoce est un ; et ce n'est qu'en demeurant attaché à l'unité que nous pouvons assurer la fécondité de notre ministère. Sé-

parés de l'unité, ce n'est plus un ministère de d'édification que nous exerçons, c'est un ministère de destruction. Nous n'agissons plus avec J. C., parce que nous n'agissons plus avec son Eglise. Les sources du salut, les sources de la vie, ne sont plus entre nos mains, que des sources de mort et de perdition.

Tels sont, Messieurs, les principes que nous avons reçus de nos pères, de nos instituteurs dans la foi. Voilà l'héritage et le testament que J. C. a laissé à son Eglise; c'est sur l'unité qu'il l'a établie; c'est sur l'unité qu'il fait reposer son autorité, sa force et sa durée.

Principes sacrés! jusqu'à présent ils ont fait ma règle; ils ont été ma consolrtion, mon soutien dans les travaux et les fatigues de l'épiscopat que j'exerce depuis onze ans au milieu de vous, et donc vous m'avez aidé à supporter le fardeau. Nous agissons de concert; un même esprit nous animoit; l'unité régnoit dans le corps des Pasteurs et avec leur Chef; l'unité faisoit disparoître toutes nos peines; elle assuroit le salut des Pasteurs et le salut du troupeau.

On nous menace, Messieurs, de nous ravir bien-tôt ces précieux avantages. On nous

menace de rompre avec violence les liens qui nous unissent. Déjà l'on nous fait voir notre Eglise déchirée par les horreurs du schisme, et malheureusement ces menaces ne sont pas sans fondement.

Depuis long-temps j'avois prévu cette calamité; et si, pour la prévenir, il n'eût fallu que descendre de mon Siège, quoiqu'il eût pu m'en coûter pour me séparer d'un troupeau qui m'est cher, pour renoncer à des fonctions qui m'honorent, je me serois fait cette violence par un sentiment profond d'amour pour la paix et de coudescendance pour les vœux de mes Concitoyens.

Vous le savez, Messieurs, on veut faire regarder l'introduction du schisme comme une suite du refus que nous avons fait de nous engager par serment à maintenir la Constitution prétendue civile du Clergé. Mais si ma conduite personnelle avoit besoin de justification à cet égard, vous la trouveriez dans l'exposition des principes des Evêques réunis à l'Assemblée nationale, à laquelle ont adhéré presque tous les Prélats et la plus grande partie des Curés du Royaume.

Vous la trouveriez dans cette foule d'ouvrages lumineux qui ont été répandus pour l'instruction de tous.

Vous la trouveriez enfin dans les lettres particulières que j'ai écrites dans mon Diocèse, soit aux Chefs de l'administration, soit aux différens membres de mon Clergé qui m'ont consulté sur les circonstances actuelles ; car je me suis fait un devoir de rendre raison de mes sentimens et de mes actions toutes les fois que je l'ai crû utile.

Pouvois-je, sans compromettre mon honneur et le caractère dont l'Eglise m'a revêtu, faire schisme avec le Corsps épiscopal et avec la majorité de l'Eglise de France ?

Pouvois-je consentir l'anéantissement de la hiérarchie sainte; de la supériorité des Evêques sur les Prêtres, spécialement de la primauté de jurisdiction dans toute Eglise dont le Prince des Apôtres a été investi par J. C. lui-même, que les Conciles et les Pères ont toujours reconnue dans les Souverains Pontifes ses Successeurs.

M'étoit-il permis de reconnoître comme légitime, la déposion de cinquante-trois Evêques arrachés à leurs Sièges, sans jugement, sans observation des formes canoniques ; l'amovibilité des Evêques et des Curés que l'Asssemblée prétend destituer à son gré par ses Décrets, et mettre ainsi l'Eglise sous la

domination, sous la dépendance absolue de la suprématie temporelle ?

Pouvois-je aliéner, à votre préjudice et au mien, le droit de reprendre, sans diffamation, des pouvoirs confiés à des Ministres peu dignes ou peu capables de partager vos travaux, dont les fautes avérées mais secretes, auroient fait le malheur de votre vie, trompé votre vigilance, et arrêté les succès de votre Ministère ?

En tout cela, Messieurs, n'auriez-vous pas été trop bien fondés à m'accuser d'avoir trahi la cause de la Foi, vos intérêts et votre confiance ? Pouvois-je..... mais je m'arrête.....

Je n'ai donc point fait le serment exigé, parce que les loix de la Religion et les règles de l'Eglise m'en faisoient un crime ; parce que j'ai horreur également de l'apostasie et du parjure.

Mais tout ce qui dépendoit de moi, tout ce que je pouvois accorder sans blesser ma conscience, mes Collégues et moi, nous en avons fait et renouvellé l'offre en toute occasion.

Nous avons d'abord sollicité en vain la convocation d'un Concile national, promettant de faire pour le bien de la paix, tous

les sacrifices permis que l'on pourroit nous demander.

Ce premier refus nous a engagés à recourir à la seule voye régulière qui pouvoit le suppléer ; celle de nous adresser au Chef de l'Eglise. On a feint d'ignorer notre démarche et affecté de n'y avoir aucun égard.

Enfin nous avons offert de prêter le serment exigé, n'exceptant que *les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle.* A-t-on seulement daigné nous écouter ?

Cependant le schisme est inévitable ; il commence déjà ses ravages ; mais toute l'Eglise saura qu'il n'est pas notre ouvrage ; que nous en sommes innocens, et que, ne pouvant pas l'empêcher, nous avons au moins réussi à nous en préserver.

Le schisme est inévitable : et voilà, Messieurs ce qui doit en ce moment redoubler votre zèle et le mien ; voilà ce qui doit fortifier et resserer entre nous les liens de l'unité sainte ; afin d'éloigner ce malheur du troupeau confié à nos soins, et dont nous sommes solidairement responsables.

Pourquoi ne puis-je plus, Messieurs, vous parler à tous le même langage ? Pourquoi suis-je obligé de mettre entre vous une dif-

férence qui n'existoit pas avant les troubles funestes qui nous agitent ? Pourquoi une désunion fatale s'est-elle établie dans le sacerdoce de mon Eglise ?

Mais non ..... la plûpart de ceux qui se sont prêtés à une démarche que nous ne pouvons trop déplorer, n'en ont pas senti toutes les conséquences, ils ont été irréfléchis, imprévoyans, plus que coupables. Si on leur eût dit : ce serment qu'on exige de vous, creuse sous vos pieds les abîmes du schisme; vous allez vous y précipiter et entraîner à votre suite les ames confiées à vos soins, en prononçant cette formule sacrilège ; sans doute ils l'auroient rejettée avec indignation ; et leur langue se seroit desséchée plutôt que d'en articuler les expressions.

Voilà pour-tant où l'on a voulu les conduire ; voilà l'extrémité où ils sont parvenus sans qu'ils s'en doutassent.

Il faut qu'ils reviennent sur leurs pas et qu'ils se retractent ; ou qu'ils repoussent leur Supérieur légitime, qu'ils reconnoissent les intrus, qu'ils publient leurs ordonnances, leurs mandemens, qu'ils ayent recours à eux pour les dispenses, les cas réservés ; qu'ils communiquent avec eux dans les prières et

pour les Sacremens, etc., etc. Ainsi pour éviter l'embarras du moment ; ils se sont préparés une foule d'embarras et d'inquiétudes irrémédiables ; ils se sont voués à vivre dans le crime, dans la honte et les remords, à mourir dans la haine de Dieu, et hors du sein de son Eglise.

Ils peuvent, il en est tems encore, ils peuvent prévenir l'excès de ces malheurs, par une rétractation franche et courageuse dont je ne balance pas à leur suggérer le conseil ; par-là, ils rentrent dans la condition de ceux dont la fidélité a été inébranlable.

S'ils sont retenus par les mêmes motifs qui ont influé sur leur première détermination, qu'ils réfléchissent bien que c'est aux épreuves que les fidèles soumis à notre enseignement nous attendent pour juger notre morale ; qu'il ne suffit pas de prêcher aux autres, pour les leur inspirer, courage et constance dans les persécutions, résignation et patience dans les contrariétés et les privations, zèle et persévérance dans la Foi. Les paroles sans les œuvres, dans les ouvriers évangéliques sont des semences mortes : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur.....*

Qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ce qu'ils

ont tant de fois répété dans leurs instructions, d'aprés les Saintes Ecritures, que *Dieu ne souffre pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces; qu'il est aussi fidèle à ses promesses que magnifique dans ses récompenses envers ceux qui auront souffert pour son nom, qui auront tout risqué, tout sacrifié pour lui. Qu'il ne serviroit à rien d'acquérir le monde entier si l'on perdoit son ame; que pour être un vrai disciple de Jésus-Christ crucifié, il faut porter sa croix à sa suite.* etc.

Mais si la crainte des persécutions, si la modicité du traitement que leur assurent les décrets de l'Assemblée, les fixe dans leur première détermination, et que cependant, fidèles à leur conscience, ils refusent de reconnoître les intrus, de communiquer avec eux, etc.; leur sort devient infiniment plus malheureux. Qu'ils voient à quoi ils doivent s'attendre d'après l'art. VI du décret du 27 Novembre.

« Dans le cas où lesdits Evêques, ci-devant » Archevêques, Curés et autres Ecclésias- « tiques fonctionnaires publics, après avoir » prêté leur serment respectif, viendroient à » y manquer, soit en refusant d'obéir aux » décrets de l'Assemblée nationale, acceptés

» ou sanctionnés, soit en fermant ou en » excitant des oppositions à leur exécution, » ils seront poursuivis dans les Tribunaux de » District comme rébelles à la Loi et punis » par la privation de leur traitement; et en » outre, déclarés déchus des droits de Ci- » toyen actif, incapables d'aucune fonction » publique : en conséquence, il sera pourvu à » leur remplacement, en la forme du décret » du 12 Juillet, sauf plus grande peine, s'il » y écheoit, suivant l'exigence et la gravité » des cas ».

Quant à ceux qu'aucune considération n'arrête, s'il s'en trouvoit parmi vous..... Mon cœur se révolte à cette idée..... S'il s'en trouvoit parmi vous qui, au mépris des principes et des règles, ou par une crainte humaine, fussent disposés à abandonner la communion de leur Evêque légitime pour embrasser une communion étrangère, je leur déclare : que mon Siège n'étant vacant ni par démission, ni par destitution canonique, je ne puis avoir de successeur; et que quiconque prétendroit exercer sur mon territoire, sans ma permission, les fonctions épiscopales, doit être regardé comme un intrus et un usurpateur. Je déclare pareillement illicites et nuls

tous les actes qu'il prétendroit exercer et qui exigent la jurisdiction.

Je déclare que, n'ayant ni mission ni jurisdiction, ils ne peuvent la communiquer; et, en conséquence que, dans l'ordre de la Jurisdiction ecclésiastique, on doit regarder comme illicites et nuls les actes exercés par les Prêtres dont les pouvoirs ne dérivoient que de cette source.

Je déclare que, je reconnois comme vrais et légitimes Pasteurs les Curés qui ne seroient destitués qu'en vertu de la Puissance séculière. Je déclare intrus et schismatiques ceux qui prétendroient les remplacer, et que l'on doit regarder comme illicites et nuls, dans l'ordre de la Jurisdiction, tous les actes qu'il tenteroient d'exercer.

Je déclare, que je regarderai comme participans au schisme, tous ceux qui communiqueront avec eux dans les cas défendus par le droit.

Mais, non, Messieurs, vos lumières, vos vertus, votre attachement à l'Eglise et à l'U-

nité, m'inspirent des *espérances meilleures et plus conformes au salut.*

Puisque la rétractation est le seul moyen de vous arracher à tant de maux, saisissez-le au plutôt. Pressez-vous de faire effacer vos noms de ces listes qui s'élèvent en témoignage contre vous. Donnez à cette démarche la publicité qu'a eu la première, afin d'en étouffer le scandale. Réunissez-vous à vos collègues, demeurez fermes et fidèles; vous réjouirez l'Eglise autant que vous l'avez affligée. N'ayons qu'un même sentiment, une même conduite, comme nous n'avons qu'une même foi. Les jours sont mauvais et les épreuves sont rudes; mais *le Dieu de toute grace, qui nous a établis ses Ministres, et qui nous a appelés à partager l'éternité de sa gloire et de son Empire, dans la personne de Jésus, nous soutiendra dans ces tribulations qui ne sont que passagères; il les fera servir à notre avancement et à notre perfeetion; et lorsque le Prince des Pasteurs viendra au dernier jour, il affermira sur nos têtes les couronnes de la victoire, et il nous rendra participans de sa gloire incorruptible.* Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in christo Jesu; modicum passos ipse,

perficiet, confirmabit, solidabit que, et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam.

Ne doutez pas de la sincérité de tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Voire très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ J. B. Jos., Evêque de Chartres

Paris, ce 15 *Mars* 1791.